

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales et de la réglementation

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 4 avril, certifiée exécutoire le 10 avril 2014, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil souhaite faire appel à l'association Sportive « AS » du Collège Havez, représenté par Monsieur DENISET Joris, en qualité de Trésorier de l'association ; afin de permettre aux élèves du projet « Section Sportive hip –hop : culture et danse urbaine » de découvrir la discipline et les compétitions telles que le championnat de France et permettre l'accessibilité aux compétitions qui comprend le transport, le déplacement, l'hébergement, la restauration ainsi que le matériel de compétition.

Les interventions se dérouleront de janvier à juin 2023.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec :

L'association Sportive « AS » du Collège Havez, 11 boulevard Gabriel Havez – 60100 CREIL pour la réalisation des interventions susmentionnée.

Article 2 : de verser à ledit intervenant le montant de la prestation fixé à 1 999,70 euros TTC.

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire.

Najat MOUSSATEN



~~Pour le Maire et par délégation~~
~~L'Adjointe au Maire de Creil~~

Sophie LEHNER

Creil, le 27 juillet 2023 **1^{ère} Adjointe**

Date de notification : **27 JUL. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **02/08/2023**